

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 11

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'hommage reconnaissant des forestiers suisses et leurs meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite. Né en 1849, M. le prof. Felber commença sa carrière forestière comme géomètre et forestier dans le canton de Lucerne, où il resta trois ans. Pendant deux ans, il fonctionne ensuite comme gérant des forêts de la Corporation schwyzoise de l'Oberallmeind. Puis il suivit pendant un semestre les cours de l'école forestière de Nancy en 1876/1877. Il en revient pour occuper les fonctions d'inspecteur forestier cantonal des deux demi-cantons d'Appenzell qui s'unissent pour l'occasion. Mais en 1880 une nouvelle scission entraîne le maintien de M. Felber comme inspecteur cantonal d'Ausser-Rhoden seulement. Il quitte ces fonctions en 1880 pour prendre la gérance des forêts de la ville de Winterthur où il reste jusqu'en 1893, année où le Conseil fédéral l'appelle comme professeur à l'école forestière de Zurich. C'est donc une carrière publique extraordinairement bien remplie qui se termine ainsi et M. le prof. Felber peut prendre son repos en jetant avec satisfaction un regard en arrière sur le travail accompli. — Nous espérons au reste que notre membre honoraire et ancien président voudra bien ne pas oublier complètement ses jeunes collègues et que nous le verrons encore à l'avenir honorer nos réunions de sa présence.

Nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations vont à son successeur, M. Pulfer. Nous connaissons assez ses capacités et ses qualités de caractère et d'intelligence pour être sûrs que l'école forestière fait en lui une excellente acquisition. Nous espérons que ses nouvelles fonctions lui procureront pleine et entière satisfaction. Le président, *E. Muret.*

COMMUNICATIONS.

Le sapin à écorce épaisse.

M. Badoux déclare que cette variété est rarissime. Il en existe (ou existait) un très bel exemplaire dans les sapinières dépendant du service de l'Ecole forestière près de Celles-sur-Plaine (Vosges) dans la parcelle 12 de la 3^e série de la forêt domaniale des Elieux (Meurthe et Moselle). C'était un assez grand arbre de 40 à 50 centimètres de diamètre, dont l'écorce ressemblait étonnamment au rythidome épais et crevassé d'un vieux pin sylvestre. Je l'ai fait voir à de nombreuses promotions de l'Ecole forestière lors de leurs tournées d'aménagement. En ce moment la parcelle 12 de la 3^e série de la forêt des Elieux se trouve en toute première ligne, à quelques centaines de mètres des tranchées allemandes et de La Chapelotte dont les „communiqués“ de guerre nous ont souvent entretenus. Je crains bien de ne plus jamais revoir le „sapin à écorce de pin“ de la forêt des Elieux. Mon collègue, M. Guinier, à qui j'avais signalé cet arbre, en a fait récolter, il y a quelques années, des graines qui ont été semées en pépinière en vue d'observer si la curieuse particularité en question sera héréditaire. *G. Huffel.*

(Revue des Eaux et Forêts, 1917, n° 6.)

Extraits des rapports des Inspectorats forestiers cantonaux sur la gestion en 1916.

Nous extrayons les renseignements suivants de quelques rapports de gestion cantonaux pour 1916 :

Canton de Berne. Les dégâts que cause le chevreuil aux plantations de mélèze et d'arolle augmentent d'intensité d'année en année. C'est le cas aussi pour les rajeunissements naturels du sapin blanc dans plusieurs stations des basses régions. Des mesures répressives semblent s'imposer par ci par là.

Les coupes dans les forêts publiques sont, en général, restées dans les limites de la possibilité. Dans les forêts privées protectrices, par contre, les exploitations ont atteint une intensité inquiétante. Les autorisations de coupes dans cette classe de forêts ont compris 210.283 m³, alors que pendant la période de 1911 à 1915 elles avaient comporté en moyenne 74.712 m³. On peut admettre que le volume exploité a été de 7 m³ par hectare en 1916.

Dans les forêts privées non protectrices, les réalisations ont eu lieu dans une mesure plus forte encore.

La caisse d'assurance pour accidents et maladie des ouvriers forestiers, créée en 1909, a atteint à la fin de 1916 la somme de 132.647 francs. L'Etat lui verse une subvention annuelle de 5000 fr. Elle a payé, en 1916, 7980 fr. d'indemnités et de rentes diverses.

L'étendue des forêts cantonales a augmenté de 33 hectares.

Canton de Soleure. Le rendement net des forêts communales s'est élevé à 90 fr. 07 par hectare (dépenses 43 fr. 10).

Les fonds de réserve ont augmenté de 219.878 fr.; leur valeur à la fin de 1916 était de 3.709.566 fr. Ils ont fourni pour l'impôt de guerre un versement total de 101.000 fr.

Nous lisons dans le rapport de gestion cet intéressant paragraphe relatif aux forêts communales :

„Pendant les trente dernières années, l'économie forestière a fait de réjouissants progrès. Le matériel sur pied a augmenté de 700.000 m³. La possibilité totale a progressé de 12.600 m³. Mais il faudra encore beaucoup de temps et de travail pour arriver à des conditions normales et pour atteindre une production ligneuse correspondant aux différents facteurs de la station. La possibilité de nos forêts publiques doit pouvoir être amenée à 120.000 m³, ce qui équivaldrait à une augmentation du rendement financier d'un demi-million. Ce résultat pourra être atteint sûrement, et en peu de temps, si l'on veut y apporter l'intelligence et la bonne volonté voulues et si l'on veut bien se conformer aux instructions des agents forestiers.“

Ce que le rapport ne dit pas, c'est que les beaux résultats qu'enregistrent les forêts soleuroises sont dûs, pour une bonne part, au travail obstiné, au bel entrain et à l'intelligente direction du grand maître des

forêts de ce canton. Nous ne voulons pas manquer l'occasion de relever ici les rares mérites de M. *J. von Arx*, qui préside depuis vingt-cinq ans, avec une belle énergie, aux destinées de la forêt soleuroise, après avoir, durant un même laps de temps, revêtu d'autres fonctions dans l'administration forestière soleuroise.

La Société des forestiers suisses, lors de l'assemblée générale de Langenthal, a fêté comme il convenait le 50^e anniversaire de l'entrée dans l'administration forestière de ce distingué sylviculteur. Le „Journal forestier suisse“ est heureux de lui apporter, à son tour, ses vives félicitations et l'expression de ses vœux bien chaleureux pour une nouvelle longue série de travail fécond.

Canton de Glaris. Dans les forêts publiques de ce canton, la vente sur pied avec façonnage par l'acquéreur était encore la règle il y a peu d'années. L'administration forestière fait de louables efforts pour introduire la vente après façonnage dont les avantages ont si souvent été démontrés. Quelques communes l'ont compris, mais leur nombre augmente bien lentement et les partisans du vieux mode de faire sont loin d'avoir tous désarmé. Le rapport dit entre autres:

„N'est-il pas singulier que les propriétaires forestiers renoncent au travail le plus intéressant de l'économie forestière, soit à la récolte des produits, au façonnage judicieux de ceux-ci et, que de cœur léger, ils abandonnent ainsi ce soin à d'autres.“

Et plus loin:

„En général, on a pu constater que dans toutes les communes qui ont entrepris elles-mêmes le façonnage de leur bois, le rendement au mètre cube a varié entre 50 et 60 fr.; le rendement net a été en moyenne de 40 fr. le mètre cube sur pied. A quelques exceptions près, les prix pour la vente sur pied furent sensiblement plus faibles. C'est ainsi que la commune de Schwanden a vendu des bois de sciage et de charpente, de dévestiture facile, à 32 fr. le mètre cube seulement. On a pu constater à nouveau, pendant cette deuxième année de guerre, que pour beaucoup de Conseils municipaux il leur importe assez peu de tirer le parti le plus avantageux du cours exceptionnellement favorable du marché des bois. On cherche avant tout à satisfaire quelques marchands de bois toujours prêts à s'opposer à toute nouveauté. Les autorités communales s'imaginent avoir rempli leur devoir quand elles ont pu se débarrasser de leurs bois à vendre, sans se préoccuper de savoir comment la coupe aura lieu, ni des conséquences désastreuses qui peuvent en résulter pour leurs forêts. Il faut bien reconnaître que, dans ce domaine, la guerre a ouvert les yeux de peu de gens.“

Voilà un langage courageux qu'il nous plaît de relever. Il ne s'applique, au reste, pas seulement aux autorités du canton de Glaris.

Canton des Grisons. L'étendue boisée de ce canton était, à fin 1916, de 145.297 ha. Cela équivaut, si l'on compare avec les chiffres de 1916, à une augmentation de 1347 ha. Ce bel enrichissement con-

cerne uniquement les forêts communales et corporatives. Il est, au reste, fictif puisqu'il provient de mensurations nouvelles et de vérifications lors de la revision de plans d'aménagements.

Dans les forêts communales, la coupe 1916 a dépassé la possibilité de 89.717 m³. Mais grâce aux réserves accumulées pendant les dernières années, le disponible actuel dépasse encore de 200.435 m³ le montant de la possibilité. Voilà un renseignement réconfortant.

Le fonds de réserve a enregistré une belle augmentation; il était, à fin 1916, de 694.696 fr.

Les avalanches ont causé de sérieux dégâts pendant l'année 1916. Elles ont mis à terre un volume total de 12.000 m³. Ce sont les communes de l'arrondissement de Thusis, spécialement dans les vallées de la Nolla et d'Avers, qui ont payé le plus lourd tribut à l'élément dévastateur. L'avalanche, partie le 15 mars 1916, du Piz Surley, a rasé, au sud de St-Moritz, une étendue boisée totale de 9 ha. Une avalanche volante, dans la commune de Rossa-Calanca, au mois de décembre, a détruit complètement 8 ha de forêt.

Canton de Zurich. Un des faits les plus frappants de l'exercice écoulé, ce fut une diminution relativement considérable de l'étendue des forêts communales, soit de 266 ha. En réalité, cette diminution est toute fictive; c'est le cas inverse de celui signalé aux Grisons. Elle a été provoquée par l'application de nouvelles instructions sur la tenue du registre foncier, en vertu desquelles les fonds affectés à la culture agricole doivent être distraits du domaine forestier.

Les forêts cantonales enregistrent, par contre, une augmentation de 26 ha.

Les 24.853 ha de forêts particulières sont divisés en 70.000 parcelles, dans lesquelles la coupe a sévi avec intensité en 1916. L'organisation forestière du canton semble être insuffisante pour exercer dans cette catégorie de forêts un contrôle efficace. On le croira sans peine, si l'on considère que le canton ne compte que 6 arrondissements et ne possède pas de gardes-forestiers chargés du service de police dans les forêts privées.

Aussi comprend-on cette remarque-ci du rapport:

„Cette surveillance des forêts privées est une lourde charge pour les agents forestiers de notre canton. Ceux-ci, auxquels manque l'appui d'un personnel suffisant de préposés, ont à faire face à un travail lequel est certainement moins considérable dans les cantons où le service de surveillance est mieux organisé.“

Il est étrange, en effet, et regrettable que dans le canton de Zurich les agents forestiers doivent perdre un temps précieux à l'accomplissement de besognes qui, ailleurs, sont de la compétence des gardes de triage.

La revision du plan d'aménagement des forêts domaniales du canton de Berne.

Dans le canton de Berne, les plans d'aménagement des forêts publiques sont révisés tous les dix ans. Depuis 1865, les revisions pour les forêts cantonales ont eu lieu régulièrement de dix en dix ans. Elles se font au même moment pour l'ensemble des forêts de cette catégorie.

La dernière revision est de 1915; celle qui l'a précédée de 1905.

De l'une à l'autre, l'augmentation de surface a été de 261 ha et celle de l'estimation cadastrale de 1.098.410 fr. Cet enrichissement du domaine forestier cantonal est bien dans la tradition bernoise, puisque en 1865, lors du premier plan d'aménagement global, la surface totale était de 3544 ha inférieure à celle de 1916.

Pendant la dernière décade, les exploitations sont restées de 1 % inférieures au chiffre admis pour la possibilité. L'Oberland et le Mittelland ont dépassé la quotité admise tandis que dans le Jura il y a eu économie du 10 % sur les produits principaux.

La proportion du bois d'œuvre dans les coupes est restée la même que durant la décade précédente, soit du 42 %. Ce pourcent serait devenu plus favorable si, en 1914, la demande en bois d'œuvre n'avait considérablement fléchi et n'avait eu pour conséquence une réduction des coupes de cet assortiment.

Le produit des ventes de bois a été supérieur de 1.104.000 fr. à celui de la décade précédente. Le prix moyen du mètre cube est passé de 16 fr. 35 à 19 fr. 30.

La Direction des forêts, dans son rapport sur la revision de 1915, a établi une récapitulation du volume des produits pendant les soixante dernières années. Il en ressort que les produits principaux ont suivi une marche régulièrement et modérément ascendante. Les produits intermédiaires, par contre, sont restés pendant longtemps au même niveau, puis ont brusquement augmenté de façon sensible. Cette augmentation s'explique surtout par l'emploi du bois pour la fabrication du papier.

Quant à l'emploi du produit des coupes, le Grand Conseil a décidé, en 1887, l'adoption d'un compte-courant, dans le but de donner aux recettes de la Caisse d'Etat plus de fixité. Grâce à ce mode de faire, elles ne sont pas soumises aux grandes variations qui caractérisent le marché des bois. Dès lors, la Caisse de l'Etat ne touche plus le produit réel des ventes de bois, mais une valeur correspondant à la possibilité admise et que l'on calcule d'avance. Ce système de caisse de réserve a fait ses preuves. Il a été particulièrement utile dans les moments où le bois se vend difficilement.

Comme suite aux travaux de la revision de 1915 et aux propositions du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a ratifié cette revision d'aménagement. L'arrêté y relatif contient les clauses suivantes:

1° La coupe annuelle en produits principaux pour la prochaine décade est fixée à 48.700 m³, bois de branches compris. Les produits

intermédiaires sont évalués à 13.600 m³ et seront prélevés selon les nécessités de l'entretien des forêts. Un tableau indique le volume des coupes pour chacun des 18 arrondissements.

2° Il sera tenu comme ci-devant un compte-courant spécial pour le mouvement de caisse des forêts domaniales. Il sera prélevé annuellement sur ce compte une somme équivalant au rendement normal, laquelle sera versée à l'administration cantonale. Cette somme s'obtient en multipliant le volume de la coupe admise par le prix moyen du bois pendant les dix dernières années.

3° Seront portés dans le compte-courant les frais d'établissement et d'entretien des chemins forestiers, ainsi que ceux pour autres travaux d'amélioration. Pour la période de 1915 à 1925, le crédit pour ces dépenses est fixé à 75.000 fr. par an.

Les frais ordinaires d'exploitation seront fixés dans le budget de chaque exercice. Pour les travaux extraordinaires importants, il sera établi des projets spéciaux, lesquels seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, éventuellement du Grand Conseil.

Notre illustration.

Le superbe chêne dont nous reproduisons en tête de ce cahier une photographie, que nous devons à l'extrême amabilité de M. le professeur E. Ducret, à Moudon, croît à Grange-Verney, dans un pré, à la porte de cette ville. Il est la propriété de M. Rodolphe Briod, à Moudon, qui peut, à juste titre, en être fier. C'est un chêne pédonculé. Ses dimensions sont les suivantes: circonférence du fût, à 1,3 m, 4 m; hauteur totale 25 m; diamètre de la cime 23/22 m. Son fût, parfaitement cylindrique, est dépourvu de branches sur 7 m de hauteur. La cime, très régulière et majestueusement belle, respire, malgré son grand âge, la plus entière vigueur. On ne saurait imaginer un arbre plus complètement beau, ni plus imposant: c'est une pure merveille végétale.

Grange-Verney étant une ancienne résidence des baillis bernois, on peut admettre que son beau chêne a été planté par l'un d'eux, ami des arbres. Moudonnois et Moudonnoises le connaissent bien et sont heureux de savoir que son propriétaire actuel tient vivement à le conserver.

H. B.

DIVERS.

Questions de traitements fixes. Un exemple encourageant.

Le 26 août dernier, le corps électoral de la ville de Zurich a accepté, en votation publique, à une écrasante majorité, un nouveau statut fixant les traitements des employés communaux. Ceux-ci, depuis les chefs des grands services industriels jusqu'aux aide-dessinateurs et aux vendeuses dans les magasins municipaux, sont répartis en treize